



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :
16 mai 2024

Délibération n° 2024-05-16/16
Direction des affaires culturelles

Le 16 mai 2024, à 21h le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice :

Date de convocation : **07/05/2024**

ETAIENT PRESENTS (24) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivieres Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Brasset, M. Poisson, Mme Oziel, MM. Malnati, Studzinska, Delaroche, Bekare, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION (09) :

Mme Fayol da Cunha à Mme Umnus, M. Zontone à M. About, M. Zakaria à M. Le Maire, Mme Mebrek à Mme Mary, M. Francine à M. Thevenot, M. Corceiro à Mme David, M. Heubert à M. Delaroche, M. Amédéo à M. Bekare, M. Duranteau à Mme Jason.

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : Mme JASON

OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Portugais Unis avec Tous de la Vallée de Montmorency.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2024-03-21/08 du 21 mars 2024 portant sur l'octroi des subventions aux associations pour l'année 2024,

VU la délibération n°2024-05-16/10 du 16 mai 2024 portant sur l'octroi des subventions aux associations pour l'année 2024,

VU le courrier de l'association les Portugais Unis avec Tous de la Vallée de Montmorency daté du 25 mars 2024,

CONSIDERANT qu'en tant qu'acteur majeur de la vie locale et culturelle de Soisy-sous-Montmorency, l'Association des Portugais Unis avec tous de la Vallée de Montmorency est présente sur de nombreux événements de la vie soiséenne et participe grandement à sa dynamique,

CONSIDERANT que l'association organise depuis 45 ans sur la commune de Soisy-sous-Montmorency une manifestation intitulée « Avril au Portugal » qui a eu lieu, cette année, les 27 et 28 avril 2024,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240524-DEL2024051616-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024

CONSIDERANT que cette année, cette manifestation revêt un caractère particulier puisque c'est aussi les 50 ans de la révolution des Œillets, évènement très marquant de l'histoire du Portugal,

CONSIDERANT qu'à ce titre l'association a souhaité célébrer cet évènement unique en organisant des festivités sur la commune de Soisy-sous-Montmorency ouvertes à tous,

CONSIDERANT que l'association des Portugais Unis avec Tous de la Vallée de Montmorency est confrontée à une dépense exceptionnelle dans l'organisation de cet évènement de grande ampleur,

CONSIDERANT que, malgré la subvention annuelle de 200 euros octroyée par la Ville en 2024, l'association n'est pas en mesure d'assurer seule l'ensemble des frais relatifs à cette manifestation et sollicite auprès de la Ville une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 euros,

CONSIDERANT la qualité indéniable des activités et animations diverses et variées offertes aux soisiennes et soisiens par l'association, il apparait nécessaire de soutenir l'association des Portugais Unis avec Tous de la Vallée de Montmorency,

VU l'avis de la Commission de la Culture et de l'Animation du 24 avril 2024,

VU l'avis de la Commission des finances locales, du budget de la ville, de l'administration générale, du personnel, et des fêtes et cérémonies en date du 07 mai 2024,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Malnati,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

DECIDE de verser à l'association « Portugais Unis avec Tous de la Vallée de Montmorency » une subvention exceptionnelle de 1 000 €,

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes mesures et à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

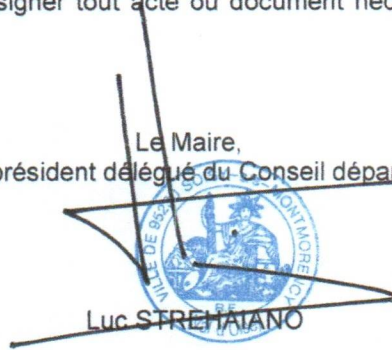
Le secrétaire



Mme JASON

Le Maire,

Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STRETTANO

24 MAI 2024

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Mis en ligne et/ou notifié le : **27 MAI 2024**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le

27 MAI 2024

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240524-DEL2024051616-DE
Date de transmission : 24/05/2024
Date de réception Préfecture : 24/05/2024
présent acte.